



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

Décision N° 2023\_463

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**SANTÉ ET ACTION SOCIALE**

**ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉVALUATION QUALITATIVE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ - ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLES**

Vu l'arrêté préfectoral du 27 février 2020 portant modification de la compétence facultative exercée par la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay : « Contrat Local de Santé : élaboration, signature, suivi et mise en œuvre d'actions du Contrat Local de Santé (ou tout type de contrat ou dispositif s'y substituant) »,

Considérant la délibération n°2019/CC194 du 13 novembre 2019 autorisant la signature d'une convention pluriannuelle avec l'Agence Régionale de Santé,

Considérant que la convention pluriannuelle du 20 novembre 2019 arrive à échéance au 31 décembre 2023,

Considérant qu'il y a lieu de faire une évaluation qualitative du Contrat Local de Santé afin de renouveler cette convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Considérant que l'agence LH conseil, dont le siège social est situé à Wattignies (59139), 22 rue du Général de Gaulle, dispose des compétences et qualifications pour assurer cette mission,

Considérant qu'en application de l'Article R 2122-8 du Code de la commande publique, il y a lieu de signer un marché d'accompagnement de l'évaluation qualitative du Contrat Local de Santé de la collectivité avec l'agence LH conseil pour un montant de 4 600 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** d'attribuer un marché ayant pour objet « l'accompagnement de l'évaluation qualitative du Contrat Local de Santé » avec l'agence LH conseil dont le siège social est situé à Wattignies (59139), 22 rue du Général de Gaulle et de le signer pour un montant de 4 600 € HT.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .....

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**LECONTE Maurice**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le :

Et de la publication le :

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**LECONTE Maurice**